

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
séance du 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Malorie MEHEUST)

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-105

**ALIGNEMENT ALLEE DES ABEILLES – REGULARISATION AVEC MADAME BAUSIRE**

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON – Adjoint à l'urbanisme, au patrimoine et à la sécurité

Madame Chantal BAUSIRE est propriétaire de la parcelle BP n° 226 située 7 place Descartes, cette parcelle inclus une haie longeant l'allée des Abeilles permettant de relier la place Descartes à la rue des Champs Ballous.

Cette haie, plantée et entretenue par la Ville depuis de nombreuses années, mériterait d'être intégrée au domaine public, d'autant plus qu'en 2011, Mme BAUSIRE a fait implanter une clôture en retrait de cette haie, pensant qu'elle appartenait à la Ville.

Il convient donc de procéder à l'acquisition de cette emprise, telle qu'elle a été acceptée par Mme BAUSIRE, le 30 mars 2023 :

N° de parcelle	Surface totale de l'emprise foncière	Surface des emprises concernées	Propriétaires	Prix / conditions
BP n° 226p	910 m²	≈ 48 m²* Soit 5,27 % d'emprise	Mme Chantal BAUSIRE 7 place Descartes 22360 LANGUEUX	<b>Indemnisation du foncier</b> Selon forfait appliqué au % d'emprise : 45 m² x 5 € = <b>225 €</b> 3 m² x 10 € = <b>30 €</b> <b>Indemnisation de la haie</b> 38ml de haie à raison d'un plant tous les 0.80m à hauteur de 15€/plant = <b>712,50€</b> <b>TOTAL = 967,50 €</b>

\*L'emprise exacte sera déterminée par la réalisation d'un document de Géomètre-expert dont les frais seront supportés par la Ville de Langueux ; le prix de vente au m<sup>2</sup> sera réajusté en fonction.

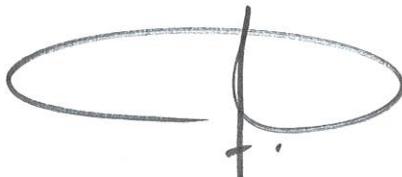
Cette procédure sera réglée au moyen d'un acte administratif ou notarié, dont les frais seront pris en charge par la Ville de Langueux.

En conséquence, **je vous propose** :

- D'approuver l'acquisition à Mme BAUSIRE d'une surface d'environ 48 m<sup>2</sup>, à extraire de la parcelle cadastrée section BP n° 226 située 7 place Descartes, au prix de 967,50 € ; le prix définitif étant déterminé après réalisation du document d'arpentage ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Malorie MEHEUST, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer l'acte de vente à intervenir, qu'il soit sous la forme notariée ou administrative, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- et de dispenser Monsieur le Maire, en application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits sur l'immeuble acquis, le prix de vente étant inférieur à 7 700 €.

**Le présent rapport ne soulevant ni avis contraire, ni observation est ADOPTE à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Langueux, le 19 octobre 2023  
Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,

Malorie MEHEUST



## Alignement Allée des Abeilles Régularisation avec Mme BAUSIRE

